MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. Deux.

ATTENDU que ce Conseil a l'intention de faire ouvrir la rue Robin, à partir de la rue [illegible] jusqu'à la rue de la Levée, [illegible] par la [illegible], à donner avis que [illegible] sera procédé à l'amélioration, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature du 3 avril 1832, intitulé "Acte pour régler l'ouverture, la [illegible] et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans, &c.

Il est de plus résolu que le dit avis sera publié en anglais et en français pendant au moins [illegible] jours dans le "Commercial Bulletin" de la Nlle-Orléans, et dans l'Abeille de la Nlle-Orléans.

Passée le 2 août 1847.

J. BALDWIN, président.

Approuvé le 5 août 1847.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme,

H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans non moins de dix jours ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le conseil de la Seconde Municipalité agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 6 août 1847.

7 août—10 A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No Deux—No 1904.

RESOLU, que l'intention de ce Conseil est de faire ouvrir la rue de la Commune à partir du canal Galvez, jusqu'au canal de la Compagnie du Canal et de la Banque, conformément aux dispositions de l'acte du 3 avril 1832 réglant la manière d'ouvrir, de tracer et d'améliorer les rues de la ville de la Nouvelle-Orléans, et de l'acte amendant l'acte précédent, approuvé le 3 mai 1847; et le Maire est par la présente, autorisé à donner avis public pendant dix jours, dans le Bulletin et dans l'Abeille, en français et en anglais, de l'intention sus-mentionnée avec la description suivante des améliorations projetées: la rue de la Commune devra être ouverte et prolongée en droite ligne, depuis le canal Galvez jusqu'au canal de la Compagnie du Canal et de la Banque, et aura la même largeur que sur le côté est du canal Galvez, c'est-à-dire 106 pieds 7 pouces. Les arbres, broussailles, chicots &c. devront être enlevés de l'espace compris entre les lignes de ladite rue projetée; les chicots qui se trouveront sur la rue, entre les lignes des banquettes, devront être coupés à 6 pouces au-dessous de la surface du sol. De chaque côté du chemin, il y aura un écoulement formé par la courbe de la rue d'à peu près 3 pieds 6 pouces à la ligne de la banquette, la rue ou chemin devant avoir 82 pieds 7 pouces de largeur, dont 40 pieds seront couverts de coquilles à la profondeur de 6 pouces. Le tout conformément au plan et devis déposés au bureau du voyer.

Passé le 28 juillet 1847.

(Signé) J. BALDWIN, Président.

Approuvé le 29 juillet 1847.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme,

30 juil H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans non moins de dix jours, ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le conseil de la Seconde Municipalité No Deux, agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, et celui du 3 mai 1847 qui règlent l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, le 29 juillet 1847.

30 juil—30 A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No Trois.

Séance du 22 juillet 1847.

Ordonnance relative à la construction de banquettes en plan[illegible] de cyprès, dans le quatrième district de cette municipalité.

Article 1er. Il est ordonné que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant quinze jours dans la gazette officielle de cette municipalité, l'avis de l'adoption de cette ordonnance, que le Conseil de la Municipalité No 3 recevra des propositions d'acheteurs pour la confection, au rabais, de banquettes en madriers de cyprès, telles que celles confectionnées en ce moment dans la rue Laharpe du dit district.

Art. 2. Il est de plus ordonné que les dites banquettes seront faites dans les limites ci-dessous décrites: sur le chemin du bayou, côté nord, à partir de la fin des banquettes en briques, jusques à la jonction de la rue Laharpe au chemin de Gentilly; sur les deux côtés de la grande route St-Jean, jusqu'à la fin de l'Esplanade; sur la rue Washington, côté nord à partir du canal de Broad-Way, jusqu'à la propriété de Mme veuve Bazile Jaillot inclusivement.

Art. 3. Il est de plus ordonné qu'il sera loisible à tout propriétaire de terrains dans les limites ci-dessus décrites de faire eux-mêmes leurs banquettes dans un délai de trente jours après la publication de la présente ordonnance, et si à l'expiration de ce délai les banquettes ne sont pas faites ou commencées et en train d'être faites, alors l'entrepreneur [illegible] faites aux frais et dépens desdits propriétaires; il est de plus entendu que l'entrepreneur ne devra demolir aucune banquette en briques ou en planches dans les limites ci-dessus, si les dites banquettes sont bonnes et peuvent encore servir commodément au passage. Le voyer devra donner l'alignement et déterminer quelles banquettes devront être démolies.

Art. 4. Il est de plus ordonné qu'aussitôt l'achèvement desdites banquettes, il sera fait un compte des frais accessoires, avec les propriétaires devant les terrains desquels elles auront été faites, devront en rembourser le montant.

(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder.

Approuvé le 26 juillet 1847.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme,

A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.

CONFORMÉMENT à la résolution qui précède avis est par le présent donné, que des propositions cachetées seront reçues par moi à mon bureau jusqu'au 12 d'Août 1847.

Nlle-Orléans le 26 juillet 1847.

27 juil A. D. CROSSMAN, Maire.

HUILE, CHANDELLES, SAVON, &c. En débarquement du navire Mobile, et à vendre par Whittemore et Cutter, 8, Nlle Levée.

8 barriques et 6 barils huile de blanc de baleine hiver, épurée, 1re qualité;

2 barriques huile de baleine d'hiver [illegible];

100 caisses blanc de baleine, New-Bedford, [illegible];

415 caisses savon extra No 1, diverses qualités;

500 [illegible] marque John Clement;

200 caisses [illegible] blanche fraîche, en [illegible];

80 demi et quarts de barils [illegible]

WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nlle Levée.

Charbon Charbon

LES familles qui désirent faire leur provision de charbon de Cannelton de Pittsburg à bas prix, et livré, s'adresser au soussigné, qui prendra les charbon est encore [illegible]

W. ROBERT MURPHY,

[illegible] 82, Vieille Levée, [illegible] de la rue St Louis

VIN rouge en barriques, en débarquement du la barque Lubeck, de Bordeaux:

Huile d'olive de la marque Possel fils, en bouteilles et 30 onces.

Prunes sèches en caisses de 12 pots;

[illegible] en barriques, de différentes qualités;

Vin blanc en barils de do do

Vin rouge en caisses de 12 bouteilles et de 24 1/2 bouteilles;

Vin blanc en caisses de 24 demi bouteilles.

Anisette superfine de Marie Brizar et Roger.

Curaçao en grands cruchons, à vendre par

B. TALAMON, 182, rue Royale.

LES soussignés venant de recevoir par le navire St-Jean-Helmes, de New-York, un assortiment de cuisines en fonte, de Bebee, tant pour bois que pour charbon, invitent le public à venir les examiner. Ces fourneaux sont [illegible] avantage, outre celui de pomper [illegible], avec très peu de matière de chauffer autant d'eau que l'on peut en avoir besoin pour la cuisine, bains, &c. [illegible] peuvent [illegible] contenant 30 ou 40 gallons, qui est [illegible] de manière à recevoir l'eau des Water-works et à la chauffer à mesure qu'elle en est retirée. Les personnes tenant maison, sont invitées à venir examiner une, toute montée en leur magasin, [illegible] de la supériorité de ces cuisines [illegible] a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité.

S MASPEREAU & Co.

Rue Condé, No 22

On demande a louer

UNE PETITE MAISON commode et agréable dans le 3me District de la 3me Municipalité, entre les rues d'Enghein et Louisa et de la rue de la Levée à celle de Craps. S'adresser [illegible] à la Poste. Il sera répondu immédiatement. 28juil

A LOUER.—L'étage supérieur du magasin No 3, rue de la Commune. S'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.

HOTEL DELMONICO, Broadway, New York. P. A & L. DELMONICO [illegible] de prévenir leurs amis du [illegible] en général, que les constructions [illegible] leur hôtel sont maintenant [illegible] et qu'il sont prêts à recevoir des voyageurs [illegible] comme par le passé. L'hôtel est entièrement dans le genre [illegible]

New York, le 10 juin 1847. 15 juin—3m

A LOUER.—Une maison en briques, à deux étages avec dépendances, située rue Moreau au coin de la rue de la Paix. Possession le 1er novembre prochain.

[illegible] autre maison en briques à deux étages, avec [illegible] dépendances, située rue Moreau, contiguë à [illegible] dessus. Possession pour le 1er septembre prochain.

[illegible] maisons sont bien distribuées pour le [illegible] des esclaves.

[illegible] conditions, s'adresser à

LEOPOLD JEANNET, 22 rue St-Louis

A VENDRE une jolie habitation située à Gentilly, mesurant six arpents de face au chemin public, sur vingt arpents de profondeur, bornée dans la partie supérieure par l'habitation de M. Marigny, dans la partie inférieure par le faubourg Darcantel. Cette propriété a une superficie [illegible] arpents cultivée en jardin [illegible] deux debouts. Les améliorations [illegible] une belle maison de maître à étage, [illegible] logements pour nègres, &c. &c. Toutes [illegible] en bon état. Pour plus amples renseignements et pour les conditions, s'adresser au soussigné à la Presse à Coton d'en bas.

F. B. LEBEAU.

Hotel d'Orleans,

Rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

PAR cause de réparations que l'on fait à cet hôtel, Mme Georges cessera pour une couple de mois de tenir table d'hôte. Les chambres [illegible] toujours ouvertes pour les voyageurs ou les personnes qui désireraient y loger. Le prix des chambres sera de quatre escalins par jour. Et pour [illegible] la semaine ou au mois, les prix seront plus [illegible]. 19 juil—15

CHAPEAUX.—50 caisses chapeaux de feutre noirs et blancs, en magasin et à vendre par JOHN BELLOW Jr, 9, Canal.

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, rue Bourbon, No. 119, [illegible] établissement de M. Braun; où il prendra [illegible] les chevaux et des voitures en remise et [illegible] chevaux de selle et des voitures aux prix [illegible]. Il se charge aussi de vendre ou [illegible] des chevaux.

M. DUFFAU continue comme par le passé son [illegible] de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue [illegible] No. 141. 25 août—1an

Bottes, Souliers et Brodequins.

179 Caisses en débarquement des navires St Petersbourg, Chs. et Louisville, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane.

BOTTES, souliers et brodequins.—38 caisses actuellement en débarquement du navire Rialto, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, Douane

HUILE D'OLIVES.—450 paniers huile Plagniol [illegible] bouteilles de 24 onces et demi bouteilles, en débarquement du navire Orozimbo et à vendre par J F BERCIER & Co, 54 Vieille Levée

BOUTEILLES.—400 paniers de 108, 126 et 128 bouteilles de 22 et 25 onces, en débarquement du navire Orozimbo et à vendre par J F BERCIER & Co, 54 Vieille Levée

VIN DE CATALOGNE.—110 pipes vin de Catalogne, reçues par le brick Sileazio, en magasin et à vendre par J F BERCIER & Co, 54 Vieille Levée

BAIN de Pile-Bain [illegible] à vendre par McDOWELL & PECK, 28, Douane.

INSTITUTIONS.

[illegible]

MME DESRAYAUX,

RUE [illegible]

L'ANCIENNE [illegible] de Paris (par la [illegible]) annonce [illegible] les personnes [illegible]

Ce pensionnat se compose ainsi qu'il suit:

Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux; Histoire, Littérature, Elémens de sciences, M. B. Desrayaux.

Littérature Anglaise, Docteur Macaulay.

Enseignement, Français, Arithmétique, Géographie, Miles Hunt et Joffre.

Mlle HUNT, ayant subi son triple examen à l'hôtel de ville de Paris, et munie de diplômes attestant sa capacité pour être placée même maîtresse d'institution de premier ordre; Mlle Joffre, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux femmes à l'enseignement par une pratique de plusieurs années dans les meilleures institutions de Paris.

Instruction religieuse, M. l'Abbé Lesnes.

Piano-Solfège et chant, Mme Desrayaux et Mme Barbiguier et Mme Desforges, toutes deux connues à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'institution.

Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.

Leçons de danse, Mme Araline Brooks.

Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les élémens des deux langues, pour la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.

Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de là zèle, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la confiance des familles. 12 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR MME GRANET,

AUTREFOIS RUE BOURBON,

Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien négligé pour le soumettre aux plus minutieuses exigences d'un Pensionnat de plein exercice. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvus de toutes les nécessités qui réclament l'hygiène et l'agrément; rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.

Les objets d'enseignement sont: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire tels continuellement en pratique, la Littérature, et les élémens des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Clier, Feilhard, Norès et Lorel.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Brocard, si avantageusement connu par les progrès de ses élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 6 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGÉE PAR MME. P. ARPIN,

Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St.-Louis.

PENSION, DEMI PENSION ET EXTERNAT.

MME P. ARPIN a l'honneur d'annoncer aux parens qu'elle a aggrandi le local de son institution et qu'elle sera prête le 15 courant à recevoir des pensionnaires et des demi pensionnaires.

Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme P. Arpin s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.

L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Il comprend la LECTURE, L'ECRITURE, la GRAMMAIRE, L'ARITHMÉTIQUE, la GÉOGRAPHIE, l'HISTOIRE, la LITTÉRATURE, les ÉLÉMENS DES SCIENCES qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme P. Arpin se chargera elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes maîtresses qui consacrent tout leur temps aux jeunes élèves.—Les cours plus avancés sont faits par MM. Ortos, professeur de langue et de littérature anglaise, P. Arpin qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.

A ces différentes études sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme P. Boyer dont l'expérience et les succès sont dignement appréciés par les parens, par des professeurs d'un mérite reconnu.

Le dessin et la danse seront aussi enseignés.

La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas non plus négligés, et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.

Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfants par la Directrice et les maîtresses qui la secondent plus particulièrement, et aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux enfans une bonne éducation et une instruction solide.

N. B.—Les jeunes personnes étrangères à l'institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que fait M. Arpin. Ces cours étendus et gratuits suivent [illegible] d'une bonne instruction.

Hsept

Marchandises convenables pour le marché mexicain, ayant droit au drawback.

UNE caisse casimir laine, satin laine et laine et coton.

Une caisse contil rayé pur fil,

Une do do fil et coton,

Une do do coton fantaisie.

Une caisse satin fil blanchi, et nouveautés fil et coton.

Une caisse soierie, contenant étoffes pour gilets, soie et soie et coton, satins glacés pour robes, pekin damassé, glacé, Levantine, [illegible] ombrées, gros de Naples couleurs assorties, &c.

Une balle drap noir, [illegible]

Une caisse drap vert, [illegible] foncé, café &c.

Une balle contenant [illegible] de billard et tapis, cordons couleur assortie, [illegible]

Une caisse [illegible] nouveautés, tissus de fantaisie, sujets couleurs.

Une caisse tableaux, assortiment varié.

Une caisse instrumens de musique, contenant un assortiment de guitares mécaniques, clarinettes buisset palissandre toutes buisset grenadilles, octaves d'ebène simple, trompettes, [illegible] et à cylindre, cornets à pistons, flageolets, fifres, &c.

Une caisse contenant des boutons [illegible] et doubles, à perle et à percussion, carabines, baguettes en baleine, tournevis, &c.

Une caisse coutellerie assortie.

Une do couteaux et ciseaux.

Une do autres droits et courbes, lame gravée, garnitures diverses.

Une caisse étuis à cigares et cigarettes, avec et sans dessins, portefeuilles richesses ordinaires.

Une caisse contenant fils en fer, garniture en cuivre.

Une caisse chandeliers et bougeoirs en cuivre.

Une caisse flambeaux, bobèches, candelabres dorés, encriers bronze, bougeoirs, lampes, vases riches, lampes à pans, chandeliers, &c &c.

Une caisse tapis de table 6/4, tapis foyer et autres.

Une caisse cardes à matelas, à coton et laine.

Une caisse chenets en cuivre assortis.

Une caisse peignes métalliques, garnitures dorées et gerbes.

Une caisse assortie, éponges mécaniques à oreillers, de à coudre, &c.

A vendre par HEPBURN & TURPIN.

10 juil—a No. 31, Vieille Levée.

MARCHANDISES SECHES.

TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c, &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c., de qualités et prix divers, depuis les broches bon marché, jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus soie et coton 10/4, coton do, glands, cordonnets, attaches, passementeries, bordures, &c.

Stores transparents.

Nous tenons en magasin cet article, au-dessous des prix les plus bas payés jusqu'à ce jour, de $2 à $30 la paire, avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.

Tapis.

Notre stock est considérable; la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coûtant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.

Nattes. Toiles cirées.

300 rouleaux 4/4. 5/4 et 6/4 Nattes de Canton, unies et à carreaux; de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil.

Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user; do à draps; nappes damassées, linge de table, serviettes; tapis de tables et de pianos, courte pointe. Aussi: Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie, offert de confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix.

DAMERON, THOMPSON & Co,

17mars 26, rue de Chartres, et 27 Douane

EN débarquement du navire Timoleon du Havre, 250 fromages tête de maure.

A vendre par DOMINIQUE LANATA.

23 juil 9 et 10, rue Jefferson.

Changement de domicile.

LE soussigné a transféré son magasin rue Conti, No 19, entre Chartres et Levée.

28 juil POUGET Fils

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux:

10 balles bouchons pointus surfins,

1 do do Réguliers, do

N. DUDOUYT, 13, Toulouse. Entre Chartres et Levée.

21 juil

FARINE.—145 barils faite avec du nouveau blé, en débarquement du vapeur Harry-Hill, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co., 93, Magasins

30juil

SUCRE Havane blanc et brun, à vendre par LABORDE & XIQUES.

EN débarquement du navire Louisville, et à vendre par D. LANATA,

150 livres amande No 1;

2 estagnons essence Bergamotte,

2 do do de Menthe,

2 do do de Limon,

100 onces essence de Rose. 29juil

CONDUIT à la geole de police de la 1ere municipalité No 3:

JOHN ROSS, nègre se disant libre; il est âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 5 3/4 pouces, parlant que l'anglais.

Le propriétaire est requis de le réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ,

3juil 1er Lt. de la garde,

DETENU à la geole de la paroisse St-Charles, le nègre WILLIAM, se disant appartenir à M. Kits, 3 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Ce nègre est âgé d'environ 17 à 18 ans, très noir, mesure 5 pieds 2 pouces et paraît ne pas dire le nom de son maître. Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St Charles, le 1er juillet 1847.

3 juillet—3fpa N. ST-MARTIN, shérif.

DETENU à la geole de Paroisse St-Charles, le nègre JOHN, se disant appartenir à M. Pugh, de Lafourche-Intérieure; il est âgé d'environ 28 à 30 ans, mesure 5 pieds 11 pouces.

Le propriétaire est prié de réclamer le dit esclave en se conformant à la loi.

Paroisse St-Charles, le 29 juillet 1847.

31 juil—1m3fpa N. ST-MARTIN, shérif

$10 de Récompense

SERONT données pour l'arrestation du nègre nommé PETER, parti marron le 4 du courant, de chez le soussigné, rue St-Jean. Ce nègre porte un carcan, et appartenait ci-devant à M. James Pinner, de cette ville, et était employé comme conducteur de drays. On suppose qu'il se tient vers le Nouveau Bassin ou à Lafayette. La susdite récompense sera donnée à celui qui le ramènera ou le mettra dans une des geôles, ou bien $50 à celui qui pourra déclarer la personne ou les personnes qui donnent asyle à cet esclave.

7 août—3 MAX BLOCK, Boulangerie St-Jean.

Terre aux Boeufs, 1er Août 1847.

$25 DE RÉCOMPENSE

SERONT données à quiconque logera dans une des geôles de la ville le nègre créole nommé ANAHIS BOBINE. Il est parti de l'habitation du soussigné il y a un mois, il parle français et anglais. On l'a vu à [illegible]

7 août—3 J. TOUTANT,

Chemin de fer de [illegible] du Mexique.

A PARTIR de jeudi, [illegible] les voyageurs [illegible] savoir:

6 1/2 heures du matin, Arrivée en ville

midi. 8 heures du matin.

7 1/2 heures du soir, 1 1/2 "

7 " du soir.

Le DERNIER train pour la ville quittera le bout du chemin de fer A CINQ HEURES MOINS UN QUART exactement. Prix du passage par les chars adultes, enfants 25 cts, esclaves 25 cts; distance 28 milles.

Les voyageurs par les chars du matin, et midi, seront conduits du bout du chemin de fer au Lac Borgne en voitures et omnibus de M. Kerrison, et seront ramenés à temps pour le départ des chars, à 5 heures moins un quart; prix de passage 50 cts. en sus 15 cts.

Déjeuners et dîners au Lac Borgne, chez M. Mt. Garcia (qui a transporté son établissement du Bayou l'Ours au Lac), et chez MM. Thomas et Grover, et M. Wm Trim.

Les omnibus de M. Hoey, partiront { De la rue du Canal, à 6 h. A. M. " à 11 1/2 h. " Du dépôt des chars, à 11 1/2 h. " " à 7 h. P. M.

On peut s'embarquer par les omnibus de Hoey, au haut de la rue Tchoupitoulas, Lafayette, au haut de la rue Prytanée, au haut de la rue Appolon, et au Nouveau Bassin, par la rue du Cirque, et l'on changera d'omnibus à la rue du Canal aux heures susdites; prix pour toute la distance, 10 cts. 29 juin

CHEMIN A COULISSES DE LA Nlle.-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LES prix de passage dans les chars sont comme suit:

Billet seul, pour tout endroit en deçà de la rue Pleasant, 20 cents.

Enfans au dessous de 12 et au dessus de 5 ans, 10

Domestiques (billets d'esclaves) toute dist, 10

Cinquante billets rouges, $7 00

Billet personnel pour trois mois payable d'avance, $30.—Les quartiers termineront fin janvier, avril, juillet et octobre, et la distance sera au delà de la rue Pleasant.—Idem pour toute distance en deçà de la rue Pleasant, $15

—Les enfants allant à l'école et les esclaves $6 00.

Les chars arrivent et partent de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev., 6 1/2 h. P M		Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	7 1/2
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 h. P. M.
"	5 1/4	"	4 1/2
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev. 9 1/4 P. M.		Avec chevaux,	8 P. M.
Dito	11 1/4 P. M.	Dito	10 P. M.

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nlle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir et de la Nlle-Orléans à 9 1/4, prenant la place des chars à chevaux, à l'exception des jours de pluie.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M. " — De Lafay. hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 dito.

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et 8 en été, et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 11 1/2 de la Nlle-Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nlle-Orléans et 10 1/2 de Lafayette.

☞ Il est défendu de fumer dans les chars.

JOHN HAMPSON,

3 mai Ingénieur en chef.

G. W. DUNBAR,

MARCHAND EN GROS

DE BOTTES ET DE SOULIERS

NO. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.

☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 doc

DEPOTS

DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE Wm A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque

No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés

L A GUILLEMAIN,

13fev—1an Agent

DE FOREST & Co.

Marchands-commissionnaires en gros, ET AGENTS

Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.

No. 20, RUE DE LA DOUANE.

1er déc

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

81, rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

J. H. SMOOT,

AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE

Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.

5 juin—1an.

CAFÉ RIO—1600 sacs 1ere qualité, à vendre par J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

28 juil

HUILE de blanc de baleine.—1,500 galons blanchie et non blanchie d'hyver, épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

24 juil

BLANCS de baleine—150 caisses, assortis New-Bedford, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette

EN débarquement du navire Timoleon, venant du Havre et à vendre par le soussigné,

150 paniers Champagne de la marque "A. Pavillier" en bouteilles et demi bouteilles.

28 juil AUG. MOLIER, rue St-Louis, No 90

TRAITES sur Paris et la Havane à vendre par LAFEYRE BARRIPE & Co 66, St-Charles

29 juil

HUILE d'Olives.—180 paniers huile d'olives, de James Plagniol, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

1 out

SALAISONS ET CONSERVES.—50 caisses saucissons, olives, anchois, cornichons et capres, 20 caisses sardines, 12 demi-boîtes do, 5 grandes boîtes pâtés truffés, 5 demi-boîtes do, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

15juil

A VENDRE 200 paniers Champagne des premières marques Cordon Rouge, la Couronne, etc., et les mêmes qualités en demi-bouteilles, par NUMA LACOSTE,

15 juil No 103, rue Royale.

VINAIGRE.—18 tierçons vinaigre superfin, à vendre par NUMA LACOSTE,

15 juil No 103, rue Royale.

COGNAC.—25 barils de 20 gallons, cognac A. Louf fils et E. Lampuy 1805, à vendre par NUMA LACOSTE,

15 juil No 103, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:

100 barriques vin rouge Bergasse;

50 paniers huile de J. Plagniol.

27 juil G M LUCAS, 30 Bienville

GOMME blanche triée.—3 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,

30juil 11, Conti.

TRUFFES.—400 boîtes et demi-boîtes truffes pures du Périgord, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par CH. DUFOUR,

20juil 11, Conti.

VIN ROUGE en barriques.—130 barriques vin rouge, diverses marques et qualités, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,

28juil 11, Conti.

VIN BLANC Haut-Sauterne.—30 barils vieux vin blanc Haut-Sauterne, qualité très supérieure, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,

27juil 11, Conti.

BOUCHONS—15 balles bouchons pointus veloutés extra fins,

18 balles bouchons pointus fins,

18 do do veloutés extra fins,

10 do do fins,

A vendre par P. CUSACHS,

17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

VIN de Catalogne—250 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS,

17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

CIRE blanche—4 balles cire blanche, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS,

17 juil Encoig. Condé et St Philippe.

SACS EN TOILE.—5 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

9juil 40, Gravier

CLOUS—150 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

1juil 40, Gravier

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, 20 barriques vin pour familles.

10 boucauts lignes assorties, à vendre par D. LANATA,

23juil 9 et 10, rue Jefferson

VIN DE MARSEILLE.—140 barriques, en débarquement du John Stroud. P. LOPEZ,

14juil [illegible]

EN débarquement du navire Viola, du Havre, le soussigné offre à vendre,

1,000 dame-jeannes de 5 gallons;

300 dito de 3 gallons.

D. LANATA,

4 aout rue Jefferson, Nos. 9 et 10

FUSILS.—Les soussignés reçoivent par le Deucalion, venant du Havre:

90 caisses fusils à deux coups, 1re qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix par caisse.

H. DE GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

MOUCHOIRS MADRAS.—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages: 2000 douzaines mouchoirs madras, qu'ils vendent à bon marché par caisse.

H. DE GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

PARAPLUIES.—2000 parapluies en soie, du plus joli genre français, dont une partie très grands, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

COTONNADES FRANCAISES.— Nous avons maintenant en mains, 60 balles cotonnades 1re qualité, bleu uni, (article sans pareil). Nous les offrons aux marchands à des prix réduits. Aussi—10 balles cotonnades à carreaux et de fantaisie, nouveau genre. Tous ces articles sont offerts à bon marché.

H. DE GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

CALICO ROUGE POUR RIDEAUX.—Six caisses en débarquement du navire Deucalion, venant du Havre, à vendre à bon marché par H. DE GOER & RIFFLARD,

26juil 21, Magasins

CHEMISES de couleur.—120 douzaines Chemises de couleur, jolis dessins, reçues par le navire New England, du Havre, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

17 juil 67, rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:

20 barriques vin première qualité Bergasse;

500 paniers huile d'olives J. Plagniol de 24 onces,

100 do do do de 32 onces;

50 do do do de 20 onces,

250 do de 100 bouteilles vides de 32 onces,

100 do do de 22 onces,

40 do de 125 bouteilles blanches pour liqueurs,

Par NUMA LACOSTE,

24 juil 103, rue Royale

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS,

Et Bureau de Placement.

Rue St Louis, No 23.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.

☞ La Société n'exige rien pour les emplois qu'elle rend. 7 juil—3m

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—[illegible] DISTRICT [illegible] NOUVELLE-ORLEANS.—L'Etat de la Louisiane à [illegible] concerné, salut: Attendu que [illegible] pour le compte de Mlle Ellen Kearney ayant [illegible] vente faite par le Register des [illegible] ancienne Cour des Preuves [illegible] pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il est ordonné, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans qui pourraient [illegible] la propriété ci-après décrite, en conséquence de défaut de forme dans l'ordre, le décret [illegible] de la Cour, ou parce duquel la vente [illegible] ou de toute irrégularité ou illégalité [illegible] mation, l'avis ou le tems et le [illegible] vente, ou pour une autre cause quelconque, devoir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Register des testaments [illegible] le [illegible] jour de mai de l'année 1843, en vertu [illegible] de l'ancienne Cour des Preuves, rendu le [illegible] jour de février de l'année 1843 dans [illegible] de la succession de feue Mme Elizabeth Kelly, à laquelle vente ledit S. Blossman, pour le compte de Mlle Ellen Kearney s'est rendu acquéreur pour le prix de $250.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Une portion ou lot de terre, d'une forme irrégulière, située au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 120, mesurant deux cents quatre vingt-dix pieds de profondeur sur la rue Espérance, et ce [illegible] sur le canal Marigny, plus ou moins; le tout d'après un plan fait par Joseph Pilié, en date du 20 février 1827, adjugé à S. Blossman pour le compte de Mlle Ellen Kearney, comme étant le dernier et plus offrant enchérisseur pour la somme de deux cents cinquante piastres, ($250.)

Conditions:—Un cinquième comptant, et la balance à douze mois de crédit, avec hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement; le billet à fournir sera divisé en deux portions égales.

Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, 10 juillet 1847.

P. M. BERTIN,

13juil Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie que le 2me jour de juillet 1847, jugement a été entré en cette Cour, dans l'affaire de Marie Anne Célina Moussier, épouse de L. E. Generelly, contre son époux, dans les termes suivants:—No. 1015—Marie Anne Célina Moussier, épouse de Laurent Edouard Generelly vs. son époux.—Par consentement des avocats cette affaire a été appelée aujourd'hui.—M. V. Labarre pour la plaignante—J. La vergne pour le défendeur.—Et la Cour considérant que les allégations de la pétition sont pleinement établies par les témoignages, adjuge et décrète qu'il y ait jugement dissolvant la communauté d'acquêts et de gains entre les parties; que la plaignante ait le contrôle et l'administration de ses biens séparés et paraphernaux, et qu'elle recouvre de Laurent Edouard Generelly, son époux, la somme de dix-sept cent quatre-vingt dix huit piastres, ainsi que les intérêts légaux, privilège et hypothèque accordés par la loi aux femmes mariées.

Jugement rendu le 2 et signé le 3 juillet 1847.

GEO. STRAWBRIDGE,

Juge de la 4me Cour de District.

En témoignage de quoi, j'ai signé présentes et donné ma signature et apposé le sceau de la dite Cour, à la Nlle-Orléans, ce 9me jour de juillet de l'année de Notre Seigneur 1847, et la 72me de l'Indépendance des Etats-Unis.

T. GILMORE,

14juil—3en10 Greffier.

AVIS—La soussignée, ayant été nommée par l'honorable juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, administratrice de la succession de feu Moses H. Marshall, invite tous ceux personnes ayant des réclamations contre la dite succession, à les présenter avec les titres qui en établissent la validité à J. Van Matre, avocat, No. 5, Arcade de Banks, et les personnes qui devaient à la dite succession, à régler immédiatement chez le tuteurs de A. Chartier, à la fonderie, No. 23, rue Julie.

MARY MARSHALL,

2 aout—3en10 Administratrice

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 2.

Séance du 5 août 1847.

LE Conseil de la Municipalité No. 2, ordonne ce qui suit:

Art. 1. Le maire est, par ces présentes, requis, après en avoir donné avis pendant 15 jours dans la gazette officielle, de mettre à l'enchère le privilège d'établir et maintenir un bac à vapeur vis-à-vis du marché du port, et des esquifs vis-à-vis de Fréret alts, pendant l'espace de dix années, à dater du 1er jour de janvier 1848, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Art. 2. Le wharf No. 1, tel qu'il est et ce que de la, et demeure approprié pour servir de débarcadère au bac à vapeur, et l'adjudicataire devra entretenir le dit wharf en bon état, à ses risques et dépens, et y construire également à ses dépens, un hangard, où les passagers puissent se mettre, eux et leurs marchandises, à l'abri de l'intempérie du temps.

Art. 3. L'adjudicataire tiendra plusieurs esquifs commodes et en bon état qui traverseront de Fréret alts, dans le 3me district. A un point dans le voisinage de la fonderie de M. Hevims, et qui, à partir de 1/2 jusqu'à 8 heures P. M.

Art. 4. L'adjudicataire ou fermier devra donner ses billets, des endosseurs à ses crédits, en exécution du marché, et payable le tout (sic) en quatre années. Si les dits billets ne sont pas payés à leur échéance, le privilège [illegible]

Art. 5 Dans le cas où un ou plusieurs desdits billets ne seraient pas payés à l'échéance, le Conseil se réserve le droit d'annuler l'adjudication, et d'ordonner une nouvelle, aux frais de la Municipalité; sans que la tenue de rendre les billets dont il est fait mention dans l'article ci-dessus.

Art. 6. Le fermier doit employer un bon et solide bateau à vapeur qui traversera depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, et devra partir à chaque demi heure au moins du débarcadère de cette Municipalité; et les prix de traverse pour les personnes, voitures et animaux seront conformes à ceux fixés par un acte de la législature de ce[illegible] établissant le bac à la Première Municipalité. Et dans le cas où le fermier ne se conformerait pas aux dispositions de la présente ordonnance, il sera passible pour chaque jour qu'il aura en contravention, d'une amende de cinquante piastres, recouvrable devant toute Cour de juridiction compétente.

Art. 7. Il sera du devoir des officiers de police, d'arrêter toute personne qui contreviendra à la présente ordonnance en traversant pour de l'argent d'une rive à l'autre du fleuve, dans les limites de cette Municipalité, et tout marchand qui contreviendra, et pour chaque contravention ou délinquance, sera passible d'une amende de dix piastres, recouvrable par devant tout tribunal compétent, montant à profit de la Municipalité. Et les dits officiers de police, lorsqu'ils seront dans l'exercice de leurs fonctions, auront le privilège de traverser gratis.

Art. 8. Le Conseil passera, chaque fois que cela sera nécessaire, des résolutions ou ordonnances, ayant pour but de protéger le fermier en question, et de bien en garantir la paisible jouissance, pendant la durée de son bail; et le wharf No. 1 sera livré au fermier le 1er janvier 1848.

Signé P. SEUZENEAU, Recorder.

Approuvé le 9 août 1847.

Signé A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme,

H. BIER, Commis.

CONFORMÉMENT à l'ordonnance qui précède avis est par le présent donné que le samedi, 28 de ce mois, à midi précis, à mon bureau, j'adjugerai au plus haut et dernier enchérisseur, le privilège d'établir et maintenir un bac à vapeur vis-à-vis du marché du port, et des esquifs vis-à-vis de Fréret alts, pendant l'espace de dix années, à partir du 1er janvier 1848.

Le tout conformément aux conditions contenues dans la dite ordonnance.

Mairie de la Nlle-Orléans, le 11 août 1847.

A. D. CROSSMAN, Maire.

COTON A DRAPS.—Ecru et blanchi.—300 balles assorties, à vendre à prix réduits par DE FOREST & Co,

22juin 20, Douane

DENIMS, étoffes rayées pour marins, et coutils de diverses qualités, à vendre par

20mai DE FOREST & Co, 20, Douane

SUCRE—50 boucauts sucre brun, 8 caisses sucre en pains, 25 barils do, 10 barils sucre en poudre, 18 caisses sucre blanc et jaune, de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,

1 juin 11 et 15, St Louis

CHANDELLES et SAVON—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 4, 5 et 6 à la livre.—75 caisses chandelles adamantines, de 6 à la liv—145 caisses chandelles de suif, Winchester, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la liv—250 caisses savon de Winchester No 1, Jackson et Campbell, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,

1juin 11 et 15, St Louis

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière venant de Bordeaux:

16 barriques vin rouge; 18 demi do blanc;

40 caisses cerises à l'eau de vie;

402 caisses vin rouge capsulé et étiqueté, qualité supérieure.

V. MAIGNAN,

12juin 87, rue St-Louis

BOIS D'ARC, ORANGER OSAGE—Reçu 40 livres graines de bois d'arc, le meilleur bois pour haies. Les épines de ce bois sont si fortes que le bétail ne peut la traverser. En trois ans, la haie est très fournie.

W. BINN,

1 mai 11 Commune

SUCRE HAVANE—64 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

30juin 34, Vieille Levée.

JAMBONS.—20 barils et 10 tierçons jambons au sucre, à vendre en magasin par JOHN O. WOODRUFF & Co,

26juil 93 Magasins

SUCRE—316 caisses couleur paille, de la Havane en débarquement de la goëlette Brave, à vendre par L. GANTIN, 42 Gravier

30juin

CHARGEMENT de la goëlette Avenger, [illegible] chaux de Thomaston, à vendre par [illegible] JOHN HAYMAN & Co,

23mai 11 Magasins Rouges, 3me Municip.

35 FUTAILLES old superior Cognac 1803 à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti.

50 Barriques vin très vieux, 40 do bon vin de table.

50 do vin de Marseille, marqué Bergasse, à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti

100 Barils vin blanc, à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti

2000 Livres Saucissons, imitation Lyon à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti.

25 Caisses vin blanc haut Talence 1841, à vendre par J & J TARDOS,

30juin 15 Conti.

100 Caisses sucre blanc Havane, à vendre par J & J TARDOS,

30 juin 15 Conti.

ON DESIRE LOUER 10 bons nègres travailleurs. S'adresser à EMERSON, TOURNÉ & Co,

14juil 158, Tchoupitoulas

CAFE HAVANE—200 sacs café vert;

Sucre do—250 caisses brun et jaune, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,

30 juin 34, Vieille Levée.

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire Sabbatuda du Havre:—25 paniers vin de champagne supérieur, de la marque Shield Brand, en demi-bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

31 mai 67 rue de Chartres.

EN débarquement du navire la Laure, de Bordeaux:

25 caisses prunes en paniers,

72 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne,

A vendre par J. & J. TARDOS,

27 juil 15 Conti

GRAINES FRA[illegible] Potager et Jardin.—Reçu un [illegible] assortiment de Graines fraîches, de qualité supérieure, venant d'un des établissemens les plus renommés de France; Choux, choufleurs, chicorées, laitues, poireaux, radis, escarolles, &c. &c.

AUSSI:—Quelques douzaines de ciseaux à émonder, de couteaux à greffer, &c., à très bas prix.

13 juil W. BINN, 11, Commune.

Dépôt de Couvertures [illegible]

Les soussignés, agents de la [illegible] Granier et fils, de Montpellier, ont le plaisir d'annoncer aux habitants, commissionnaires, et marchands en général, qu'ils sont prêts maintenant à remplir les ordres qu'on pourrait leur adresser, pour ces couvertures bien connues. L'approvisionnement est très fixe, et indiqué est encore pouvoir pourvu par des arrivages subséquents. Nous prévenons MM. les habitants qui auraient à nous envoyer des ordres pour des couvertures blanches unies, que nous en avons en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille.

Aussi—Couvertures grises de Granier.

H. DE GOER & RIFFLARD,

26 juil 21, Magasin, N.-O.

HOTEL DES CHENES VERTS A BELOXI,

TENU PAR MME PRADAT.

La public est [illegible] informé que cet [illegible] situé [illegible] est [illegible] favorablement situé par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, ses longues allées ombragées, ses [illegible] historiques, ses appartemens et maisons garnis et aérés, sa position tranquille &c. &c. que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.

Malgré les grandes améliorations faites auparavant, elles ont été poussées encore plus loin cette saison, et l'hôtel peut recevoir aujourd'hui 100 pensionnaires de plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger, dans de jolies maisons séparées de l'hôtel.

La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans la pension. Mme Pradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que, poissons rouge, truites, grognards, casburgots, pompanos, maquereaux, crabes, chevrettes &c. &c. L'établissement possède un magnifique salon décoré dans le meilleur style, avec pianos, orgues, &c. où l'on fait de la musique tous les soirs; aussi une belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, toujours prêts lorsque les visiteurs veulent s'en servir. On peut faire des parties de chasse et d'huîtres, aux îles voisines; de belles maisons à bains commodes, pour dames et messieurs. Outre ces divers amusements, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. Enfin elle peut assurer, ses amis et le public en général, qu'elle n'a rien épargné pour rendre son établissement égal, si ce n'est supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.

Les personnes qui désireraient s'arrêter à l'hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux débarcadaires, des voitures et bâteaux appartenant à l'établissement.

Les dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une expressément pour elles et leurs enfants, avec le privilège de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur maison.

L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas ou quelqu'un des pensionnaires seraient malades; les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.

Prix très modérés. 21 juin—3m.

$20 de Récompense.

S'EST absenté le 12 juin dernier, Griffe TOM, âgé de 20 ans, taille d'environ 5 pieds, parlant anglais seulement. Cet esclave a été acheté par M. A. L. Chaigneau, de MM. Stockton & Steele.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une geole, ou le ramènera à

P. J. PAVY & Co,

20juil—15 13, Conti

AUX HABITANS, &c.

CHAUX de Thomaston;

Ciment Romain et hydraulique;

Plâtre de Paris; Plâtre à plafond;

Poussière de marbre;

Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacola;

Chaux pour sucreries en boucauts et barils;

A vendre en quantités, à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co,

12nov 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, de Bordeaux:

8 demi-pipes Eau de vie A Seignette.

500 demi boîtes Sardines à l'huile.

A vendre par B. TALAMON,

19juil 182 rue Royale

SUCRE—300 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Mary Ann Jones, à vendre par L. CANTIN,

24 juil 42 Gravier

A VENDRE—En débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:

Cent paniers de 12 bouteilles huile d'olive.

20 do de 12 1/2 do do.

112 caisses muscat de Frontignan.

22 balles amandes à la dame.

25 caissons de 15 amandes douces en sorte.

175 milliers bouchons fins réguliers en ballots de diverses contenances.

730 do bouchons fins pointus do

45 do do pour damejeannes.

110 caisses olives verdalles, anchois en saumure, capres et cornichons.

10 do anchois à l'huile,

10 do olives tirées,

2 barres [illegible] de Marseille,

1 caisse do do,

1 caisse nougat blanc en feuille.

MARTIAL PEYRET & Co,

9 juillet No. 27, rue St Louis.

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.

PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs;

Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc;

Papier pour quincailliers et pour échantillonner;

Papier à imprimer de toutes grandeurs.

Le tout aux prix les plus bas.

A. GORDON, agent,

7 mai—1an 6 Front Levee.

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou résidants, et accepte à cet effet les procurations des [illegible] s'adresser à

A. MICHOUD,

Sept—1an Bureau 14?, coin Ursulines et Levée.

VICTOR SOUMAGE ayant entrepris les affaires de la commission d'importation se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers pour compte des propriétaires non résidants ou présents en ville. Il acceptera les procurations des [illegible] à la plus il se recommande à la [illegible]

Rue St-Louis, 87.

Nouvelle-Orléans, le 10 janvier 1847. 10jan.1an

PIANOS.

LA MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON rue Conti, No. 41—A l'honneur de prévenir le public que leurs nombreux soins sur l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de pianos de Paris, et se chargeront des commandes concernant les instruments de musique. [illegible]

Nous avons [illegible] et continuellement assortis d'un grand choix de pianos de fabrique nouvelle, construits [illegible] de Pleyel et d'Erard; [illegible] sont [illegible] et à des prix qu'aucune autre maison ne peut faire.

[illegible] ACCORDS ET REPARATION.

LIBRAIRIE DE VICTOR HUBERT,

142, rue de Chartres

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.

ON vient de recevoir à cette librairie par les derniers arrivages du Havre, les ouvrages suivants:

Lamartine—Les Girondins, 1re souscription.

Dezos—Paris, 2 vols.

Grandville—Les Fleurs Animées.

Dumas—Le Comte de Monte Christo, illustré.

Auguste Maquet—La Bastille, nouveau.

Le Grand Tirelli ou l'art de tirer les cartes.

Le Petit Albert.

Mlle. Lenormand—Un Jeu de la Fortune.

La Providence ou nouveau Traité des Songes.

Palet de la Lozère—Histoire des Etats-Unis.

Mlle Lenormand—Grand Oracle des Dames.

[illegible]

Libraire complet de l'Histoire de France.

[illegible] pour le Consulat et l'Empire.

[illegible]

[illegible] Géographie.

Langlois—Mystères [illegible]

Louis Lurine—Mystères de Paris.

Buffon—Œuvres complètes.

Paul de Kock—La Grande ville.

La ville—Le Roi des Halles.

Donat—Œuvres complètes.

L. Souvestre—Le Monde tel qu'il sera.

Paris—Géographie.

Rivaz—Petits mystères de la vie conjugale.

Chenu—Leçons d'Histoire Naturelle.

Boucher—Fils des Mystères.

Traité du jeu d'Echecs.

Bescherelle—Grammaire nationale.

Plumard et Tibbins—Dictionnaire royal.

Léon Guérin—Marins illustres.

Navigations illustrées.

Boucher—Histoire des Jésuites.

Boujous et Maingnes—Histoire d'Angleterre.

Battur—Privilèges et Hypothèques.

Pinard—Le Barreau.

H Monnier—Scènes populaires.

Lavallée—Histoire des Français.

Briffaut—Le Secret de Rome.

E. Sue—Les Mystères de Paris.

Le Juif Errant. 20 juil.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre manufacture aux Etats-Unis, et on le vend avec cette garantie.

Aussi—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.

W. E. THOMPSON,

19 déc—1an 26, rue Gravier

MANUFACTURE DE PEINTURES ET DE VERNIS, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES soussignés ont établi une manufacture où ils fabriqueront des PEINTURES, broyées à l'huile ou en poudre, du VERNIS, et du VERNIS JAPON.

Ils auront aussi, de l'HUILE BOUILLIE, ainsi que du BLANC DE CERUSE et du mastic mis en paquet d'une demi-livre et jusqu'en quantités de 500 livres.

Les personnes qui pourraient avoir besoin de n'importe quelle couleur, dont il n'est pas ici fait mention, auront leurs demandes exécutées sous le plus bref délai.—Tout ce qui se fabriquera à cet établissement sera sous tous les rapports aussi bon et aussi beau que ce qui vient de l'extérieur.

VERNIS—A meubles et à voitures; vernis mastic et vernis noir; vernis du Japon et huile de lin bouillie.

PEINTURES broyées à l'huile dans des contenances de 11 à 500 livres; blanc de céruse pur; idem extra et No 1; Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Noir de plomb, Noir d'ivoire; Noir patenté, Bleu de Prusse, Chrome jaune et vert Bronze, Noir chinique et Noir bleuâtre; Umbre de Turquie, Umber anglais, Vert Parisien, Mastic en blaires et en grenier, Couleurs pour peintures en tubes; Vert français.

PEINTURES SECHES, en paquets d'une livre jusqu'à 1000 livres; Blanc de plomb, Blanc de Paris et Américain, Rouge Vénitien, Brun d'Espagne, Ochre jaune, Pueo de Hollande, Rose-pure, Chrome jaune et vert; Rouge de plomb, Litharge, Bleu de Prusse, Crocus Martes, Vermillon, Lacque, Bleu de radiageur et noir patenté.

Ils font sur commande, une composition qui rend imperméable le linge et le drap, tout en maintenant leur souplesse primitive et ne détruisant point leur durée.—Cette composition est bien supérieure à toutes celles employées jusqu'ici.

Aussi:—Une composition pour peindre les toits des maisons et les entourages. On peut lui donner la couleur que l'on désire. Cette composition conserve le bois bien mieux que la peinture ordinaire.

Ils tiennent un assortiment général de verres pour croisées et pour cadres de gravures; des couleurs et instruments de peintres de portraits, et tous autres articles concernant la peinture des maisons, enseignes &c.

ROBERT CLANNON & Co,

7 nov—1an 46, rue du Canal

Vieux vins fins en caisses.

EN magasin et à vendre par le soussigné.

160 caisses Margaux, Gruau, Larose et Lafitte

50 caisses vieux fin Chambertin,

40 do vieux vin blanc Hermitage,

45 do do do Hauterne 1822.

CHARLES DUFOUR,

17juin 11, Conti.

WERMOUTH—20 caisses de vermouth de 1re qualité, à vendre par BERTRAND & SIBOS,

6juin Encoig. Royale & Bienville.

CAFE—200 sacs café fin vert de Laguyra, 190 sacs café vert de Rio, 70 dito café fin vert et blanc de la Havane, 25 dito Java supérieur, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,

1 juin 11 et 15, St Louis.

MIEL—30 barils miel blanc, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,

20juin 26, Vieille Levée

MAQUEREAUX.—100 barils No 3 du Bud, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,

1 juin 40 Gravier.

CARGAISON DU BRICK NEW-YORK.

1,300 barils chaux, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

9juil No 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu [illegible]

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No [illegible]—En vertu d'un ordre [illegible] de l'honorable [illegible] Cour de District, [illegible] le [illegible] 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la succession, à l'adjudication des esclaves ci-après nommés, savoir:

1° NAY, nègre âgé d'environ 40 ans, cuisinier [illegible]

2° JANE, négresse, âgée d'environ 30 ans, bonne domestique de maison, [illegible] avec ses enfants [illegible] Horace, âgé d'environ 7 ans, et ALFRED, âgé d'environ 2 ans.

3° JOE, nègre âgé d'environ 40 ans, journalier.

4° SYLVANIE, négritte âgée d'environ 5 ans et demi, orpheline,

5° BILLY, mulâtre âgé d'environ 11 ans, orphelin.

6° BENOIST, nègre âgé d'environ 19 ans, cuisinier.

7° EDMOND, nègre âgé d'environ 41 ans, maronneur.

8° EDEY, négritte âgée d'environ 12 ans, orpheline.

9° SAMPSON, négrillon âgé d'environ 9 ans, orphelin.

10 MELISSA alias Jane, âgée d'environ 3 ans et demi, orpheline.

11° MOSES, mulâtre âgé d'environ 20 ans, bon sujet.

12° ELLITHY, négresse âgée d'environ 40 ans, parfait sujet et bonne cuisinière.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance payable à un crédit de six mois, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur les esclaves vendus, et en cas de non-paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, à dater de l'époque de l'échéance jusqu'au paiement.

Les actes de vente seront passés par devant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,

20juil—3en20 Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 571.—Mme de Bostaille vs. Auguste Chauvet.—En vertu d'un commandement des parties intéressées, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 13 août 1847, à 5 heures P. M., sur les lieux, à l'adjudication du fonds d'un magasin de cigares, &c., rue St. Pierre, vis-à-vis la place d'Armes.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

9a—3en3) Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de William Liddle.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 273.—Anne Liddle, épouse de Gilbert Hawkins vs Mary Liddle, tutrice, épouse de Richard Bein son co-tuteur, conjointement—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 13 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs, à la succession de feu Wm. Liddle, Jour. décédé, ouverte à la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Saisis dans la dite affaire.

☞ Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,

8 aout—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 43.—La banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans vs Peyroux, Arcueil & Co.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 18 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs Peyroux, Arcueil & Co et de Pierre Oscar Peyroux, Louis E. Arcueil et Louis Barjon dans un certain billet souscrit par J. G. Bryce, daté Nouvelle-Orléans du 4 février 1846, payable le 1er janvier 1843, à Peyroux, Arcueil & Co, ou ordre, de la somme de $1,377 64 cts., portant dix pour cent d'intérêt, à partir de son échéance. Le dit billet est donné en nantissement (pledged) à la banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, par les défendeurs. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

7 aout—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Moses H. Marshall, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 6 août 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le mercredi 18 août 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux, à vendre pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de:

D'un lot de meubles et d'ustensiles de cuisine, au domicile dernièrement occupé par le défunt, rue Tchoupitoulas, No 161.

Et immédiatement après, au No 23, rue Julie, Des outils, installations et ustensiles servant à une fonderie et forge; ensemble avec deux appareils et d'une variété d'autres objets; aussi d'un hangard servant à couvrir ladite fonderie.

Conditions. Pour les meubles, comptant; pour le reste de la propriété, un quart comptant et la balance moitié payable à six mois et le reste à neuf mois, à dater du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du juge et de l'administratrice, et dans le cas de non-paiement à échéance, des billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de l'échéance.

JOHN L. LEWIS,

7 aout—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—(Cr de Com.)—No 1069.—T. E. Hyde vs. J. J. Hall—No 1447.—James F. Clapp, in re.—En vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le jeudi, 12 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de tous les droits, titres et intérêt du défendeur J. J. Hall, à

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé au faubourg Ste Marie, et désigné sous le numéro deux, d'après un plan annexé à un acte au rapport de A. Mazureau, notaire public, daté du 9 juin 1846.

Le dit lot de terre, mesurant 22 pieds 3 pouces de face à la rue Delord, entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvelle-Levée, sur 36 pieds 1 pouce de profondeur, mesure anglaise. Saisie dans la dite affaire. Conditions: Comptant.

JOHN L LEWIS,

13juillet—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu John Butler, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 9 juillet 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 13 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

Dix lots de Terre situés au faubourg Franklin, dans l'îlet No. Quatre-vingt-neuf et désignés sous les Nos. Onze, Douze, Treize, Quatorze, Quinze, Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt, d'après un plan particulier du dit îlet dressé par Louis Brugger, arpenteur général, daté du 22 février 1841, et annexé à un acte au rapport de Théodore Seghers, notaire public, daté du jour de la même année.

Les lots Nos. Onze, Douze et Treize mesurent chacun 32 pieds 2 pouces de face à la Promenade de la Floride, sur 120 pieds de profondeur; le lot No. Quatorze étant un lot d'encoignure, mesure 32 pieds 8 pouces et 3/4 de face à la Promenade de la Floride, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue d'Espagne.

Les lots Nos. Quinze et Seize mesurent chacun 23 pieds 3 pouces et 3/4 de face à la rue d'Espagne, sur 134 pieds 9 pouces et 3/4 de profondeur.

Les lots Nos. Dix-sept, Dix-huit et Dix-neuf mesurent chacun 33 pieds 3 pouces et 3/4 de face à la rue d'Espagne, sur 120 pieds de profondeur.

Et le lot No. Vingtétant un lot d'encoignure, mesure 23 pieds 3 pouces et 3/4 de face à la rue d'Espagne, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Loi. Le tout mesure anglaise.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec endosseur, et avec hypothèque spéciale sur la propriété, avec intérêt au taux de 8 pour cent l'an, du jour de la vente.

JOHN L. LEWIS,

13 juil—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Charles Devereux vs M. Hendricks.—No. 2,226.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Y. Bright, second juge de paix, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, encoignure des rues St-Charles et Poydras, jeudi, le 19 août, à midi, l'établissement d'un bureau à lettre, saisi dans l'affaire susdite.

Conditions: comptant. E. BELLEAU,

7 aout—3 Constable

Patrick Dowsey—No 2155—vs Martin Cummabey—X. Ganche—No 2,230—vs Cumushey.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Y. Bright, deuxième justice de paix, pour la paroisse d'Orléans, dans les deux affaires ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mercredi le 18 août 1847, à midi, à mon magasin, No 107, rue Poydras, Un lot de meubles, marchandises, et un lot de barillets et de paquets, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

7 aout. E. BELLEAU, constable

62 1/2 barriques vin blanc.

115 milliers bouchons fins.

340 caisses vin rouge.

Ayant droit au drawback.

MARTIAL PEYRET & Co.,

26juillet No. 27, rue St-Louis.

EN débarquement du navire John Stroud, venant de Marseille:

[illegible] madère imitation;

65 [illegible] vin blanc, Haut-Barsac et H. Sauterne;

10 do muscat de Frontignan.

MARTIAL PEYRET & Co,

16juil No. 27, rue St-Louis

EN magasin et à vendre:

150 boucauts vin rouge de Bordeaux et Marseille;

12 do vin de Langlade vieux;

20 1/2 do do St George, vieux;

75 barils de 20 et 30 gallons madère imitation;

300 milliers bouchons pointus,

300 do do réguliers, en balles et balles de diverses contenances;

15 caisses marasquin;

12 do de 12 1/2 cruchons curaçao;

10 do liqueurs assorties;

55 do do ordinaires, [illegible];

20 do fruits au jus et à l'eau-de-vie de Paris;

135 paniers de 12 bouteilles huile d'olives;

195 do do 12 1/2 do;

220 caisses vin rouge, Bordeaux.

Vin de Rhin, champagne, [illegible], sardines, amandes, épiceries assorties, [illegible] &c. &c. &c.

MARTIAL PEYRET & Co,

16juil 27, rue St-Louis

CHARRONAGE—10 paires roues de charrettes à boeufs, dimensions assorties; 30 brouettes à terre; un wagon à cheval, complet en débarquement du navire Robert Barton, à vendre par EMERSON, TOURNÉ & Co,

17 juil No 158, rue Tchoupitoulas

Changement de domicile,

L. H. RICHARD a transporté son magasin et son bureau No. 27, rue de la Douane, au 1er étage. J. LOUVRIER. [illegible]

A VENDRE—325 barriques vin Bandol, Bergasse, Montferrand, Queyries, St Emilion No 2, 2 et 1, St Julien Médoc, Marquis d'Aligre, Château Margaux, St Estèphe Médoc, Château Lafitte, Château Léoville, Château Batailley et Haut Brion, par NUMA LACOSTE,

15juil No 103, rue Royale.

GUIGNOLET—105 paniers Guignolet superfin, à vendre par NUMA LACOSTE,

15juil No 103, rue Royale

TABAC—25 balles vieilles tripes, à vendre par

2 aout B VALLS, 25 Commune

CHARBON pulvérisé—5 boucauts charbon de Guayaquil, 12 sacs, à vendre par B VALLS,

5 aout 25 Commune

GUANA—4 bagis guano et [illegible], poisson bat[illegible] [illegible] 43,250 [illegible] 1bs Harrangs et Carri; Cigarettes 3,150 paquets, en débarquement du brick Salvadera et à vendre par B VALLS,

2 aout 25 Commune

CONSERVES ALIMENTAIRES.

LE soussigné vient de recevoir [illegible] nouvel assortiment des conserves de [illegible] qu'il offre à vendre aux prix les plus modérés:

Patés de dinde, pâtés de [illegible]

do perdreaux, pâtés de [illegible]

do d'Escargots, pâtés [illegible]

Galantines de dindes, [illegible]

Choux-fleurs au naturel, [illegible]

Beurre frais au naturel, [illegible]

Petits pois au naturel, [illegible]

Concombres, [illegible]

Il a de même [illegible] de la même fabrique, [illegible] avec les plus [illegible]

Il faudrait que [illegible] désire l'acheteur et les articles [illegible]

9 juil [illegible]

[illegible] à vendre par WM. BINN, 11 Commune.

13 juin

VENTES [illegible]

[illegible]

AT[illegible]

[illegible] sur l'honorable [illegible] en date [illegible] à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, [illegible] pour le compte de la succession, [illegible] les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un morceau de terre, situé dans la paroisse [illegible] sur le bayou [illegible] No. 5 Est, [illegible] de 21ème degré [illegible] avec la concession de [illegible] du [illegible] dont les titres seront [illegible]

2o. Le titre de propriété de [illegible] sur les [illegible] et à l'[illegible] de la succession [illegible] à la Cour de District des Etats-Unis.

Les actes de vente pardevant L. Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Conditions—comptant.

Bureau du Maréchal des Etats-Unis, 11 août 1847.

WM F. WAGNER,

11aout—3t [illegible] Maréchal des Etats-Unis

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 2663.—(Cr. de Com.)—Gaspard Locke vs. F. C. Gillet—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 11 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de.

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur F. C. Gillet à la goëlette à vapeur AUGUSTA. Saisie dans la dite affaire.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS,

11aout—30m 3d) Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu James Anderson, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de vente daté du 10 août 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi, 14 août 1847, à cinq heures P. M., au domicile dernièrement occupé par le défunt, rue des Français, entre les rues Moreau et de la Victoire, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication du fonds d'un café et d'un lot de meubles et d'ustensiles de cuisine, etc.

Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

11 aout—3 Shérif de la paroisse d'Orléans

V. Demoruelle vs la goëlette Céleste-Ann (de la rivière Amite) le capitaine et propriétaires.—No. 1,689.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Manuel Cruzat quatrième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente, (du consentement des parties) dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, samedi, quatorzième jour d'août 1847, à midi,

La goélette CELESTE-ANN, (de la Rivière Amite) ensemble avec ses agrès, apparaux, etc., telle qu'elle se trouve mouillée dans le Vieux Bassin. Saisie dans l'affaire ci-dessus—Conditions: comptant.

G. MEYNIER,

10 aout—3 Constable

QUATRIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 489—T. E. Hyde vs Mary McKay.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, trente août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de

L'esclave nommé CHARLEY, mulâtre âgé d'environ 20 ans. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

30 juil—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—Madame Lemann et son mari vs veuve Peter L. B. Duplessis.—En vertu d'un jugement rendu le 19 et signé le 20 juillet 1847, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 30 août 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété dont voici la description:

Un lot de terre situé dans la Municipalité No. 1, de cette ville, rue Dauphine, entre les rues de la Douane et Bienville, mesurant 32 pieds 3 pouces de face sur 120 pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus.

☞ Conditions: comptant.

JOHN L. LEWIS,

30 juil—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

L'. T. [illegible] Commissaire-Encanteur [illegible] 9 heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

JUS de Citron très clair en débarquement et à vendre par H BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas

2 juil

PATE ET GELEE de Goyave—11 barils, en petites boîtes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44, Poydras

MIEL—10 tierçons, venant d'arriver de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44, Poydras

SUCRE DE LA HAVANE—300 caisses jaune, en supérieur, à vendre par W H SIMMONS, 44 Poydras

13 juil

FROMAGE—300 caisses en bon ordre, à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44, Poydras

GRAISSE—200 barils graines en flocons, première qualité, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras

13 juil

CAFE Havane.—120 sacs, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44, Poydras

HUILE de Pied de Boeuf.—9 barils, qualité supérieure, à vendre par W H SIMMONS, 44 Poydras

CHANDELLES de Composition—20 caisses de la marque de Gross & Dietrich, à vendre par W H SIMMONS, 44 Poydras

13 juil

CIGARES—Quelques milliers regalias, à vendre à bon marché pour clore une [illegible], par W H SIMMONS, 44 Poydras

13 juil

TABAC DE CUBA—40 balles, capas et tripes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44, Poydras

CIGARES DE LA HAVANE—100,000 cigares de Regalias, de diverses qualités, savoir: Madio, Londres, Luna, Londres, Coton et Carbajal, à vendre par W. H. SIMMONS,

13 juil 44, rue Poydras

SAUCISSONS.—600 livres, saucisson Lyon, à vendre par PERROS,

23 juil Encoig. Royale et Dumaine.

HUILE—75 paniers en bouteilles de 24 onces; 20 do 1/2 do

A vendre par PERROS,

13 juil Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES—40 milliers cigares de la Havane, à vendre par PERROS,

13 juil Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Salem, venant de la Havane:

115 milliers Régalias, Caseras, Panetelas et Millar, 12 del Nuevo Mundo, Valverde, Luz, &c. à vendre par LABORDE & XIQUES,

13 juil 31, Commune.

PICADURA.—9 barils en débarquement du brick Salem, à vendre par LABORDE & XIQUES,

13 juil 31, Commune

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par B. TALAMON,

182, rue Royale

50 caisses de 20 livres savon français, à vendre par B. TALAMON,

20 mai 182, rue Royale.

MOULINS A COULEURS.—Nouvellement reçu un assortiment de jolis moulins à couleurs, convenables pour artistes, à bas prix.

[illegible]juil R CLANNON, 46, Canal.

SAVON WINCHESTER ET CHANDELLES.—En débarquement du navire Waldron, 25 caisses chandelles longues et courtes, de 5 et 6 à la livre—185 do do 20, 40 et 45 livres savon No 1,—20 do de 45 livres, marque Baste, à vendre par J. F. BERCIER & CO,

25 juin 54, Vieille Levée.

VIN MUSCAT.—30 caisses, très supérieur, capsulé et étiqueté [illegible], à vendre par J. F. BERCIER & CO,

25 juin 54, Vieille Levée.

VIN DE [illegible]—40 barriques bon ordinaire, en débarquement du navire Perrière, à vendre par J. F. BERCIER & CO,

25 juin 54, Vieille Levée.

PRUNES—25 caisses [illegible] douzaine paniers de 6 1/2 livres, [illegible] de sa [illegible], à vendre par J. F. BERCIER & CO,

25 juin 54, Vieille Levée.

ABSYNTHE SUISSE.—Ayant donné à 84 de drawback par caisse—[illegible] caisses véritable marque Bourquignon Bourdeau & Co., à vendre en lots à la convenance des acheteurs par J. F. BERCIER & Co,

6juin 54 Vieille-Levée.

CHANDELLES de composition—40 caisses pâtés chandelles, marque de Gross & Dietrich, par le vapeur Jefferson, à vendre par J F BERCIER & Co,

16juin 54, Vieille Levée.

MARCHANDISES [illegible] pour le marché mexicain.—En débarquement, un assortiment d'indiennes, à bas prix, des coutils bleus, toile à chemises d'un [illegible] à vendre par McDOWELL & PECK,

10 mai 28 Douane.

VIN de Champagne—100 paniers, vin de de Bourgogne, 30 caisses, en débarquement du navire Vesta, du Havre, à vendre par CONVOISIER, Encoignure Royale et Orléans.

18 mai

VANILLE—40 caisses en débarquement du brick Colombo, venant de Tampico, à vendre par

19 juin J. M. CABALLERO, 20 Vieille Levée

VINS ET EAUX DE VIE—[illegible] marque Castillon; 5 quarts de do [illegible] 1835, do; 2 quarts de do do [illegible] Léoville 1837; 16 do do Château Margaux. En débarquement du navire Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux et à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,

20 juil 17 et 19 St-Louis

SARDINES—325 caisses sardines à l'huile, [illegible] do do, 3,000 demi do [illegible], 2,000 do do [illegible], à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,

6 juil 17 et 19 St-Louis

EAUX DE VIE.—[illegible] quarts de pipe, Rochefort; 75 barriques vin de Bordeaux; 17 caisses [illegible], [illegible] dans les cales, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,

20 juil 17 et 19 St-Louis

CHAMPAGNE—25 paniers, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,

20 juil 17 et 19 St-Louis

EN débarquement du navire Seven de Bordeaux, 3 demi pipes Mallory Cognac, 10 quarts do do, 10 quarts J. Brand Cognac, à vendre par J & J TARDOS, 15, Conti

15 juil

10 Caisses coton blanc convenable pour le marché mexicain, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti

20juil

AMANDES douces et amères—100 caisses, à vendre par B VALLS,

2 aout 25, Commune.

GINGEMBRE [illegible] à vendre par B VALLS, 25 Commune

2 aout

VIN de [illegible] dans les caisses, à vendre par B VALLS, 25 Commune

2 aout

CAFE [illegible] à vendre par B. VALLS, 25 Commune

2 aout

SUCRE de la Havane—100 caisses [illegible], à vendre par B. VALLS, 25 Commune

2 aout

HUILE [illegible], à vendre par B. VALLS,

2 aout

CIGARES DE LA HAVANE [illegible] à vendre par B. VALLS

2 aout

NOIR ANIMAL [illegible] à vendre par B. VALLS

2 aout

GRAIN POUR [illegible] à vendre par B. VALLS, 25 Commune

2 aout

VENTES DE [illegible]

A. Duvalet, Encanteur.

Porc, Porc, Porc.

[illegible] jeudi, 12 courant, à 10 heures, il sera [illegible] sur la Levée vis-à-vis la rue Poydras, [illegible] pour le compte des assureurs du port, [illegible] tous extra-mess [illegible] avariés à bord du chaland No. 12, capitaine Benson, venant de Cincinnati et [illegible] à bord du vapeur [illegible] après au No 12, rue Poydras—

20 barils haricots

100 barils haricots 12 aout

Pour compte du premier acheteur

DE [illegible] BONNEVAL, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan jeudi 12 courant, à midi, à l'Arcade de Banks:

La négritte AMELIA, âgée d'environ 18 ans, domestique de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, et vendue pour le compte et risques de M. Edw. Horne qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente qui lui a été faite le 17 du mois passé.

Conditions: comptant.

L'acte de vente par devant S.H. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 aout—3

PAR Mrs. CROIX GUINAULT.

Succession d'Angélique Elise Huard, épouse de Pierre Edward James.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date de 20 juillet 1847,

Il sera vendu le JEUDI, 12 août 1847, à 4 heures précises de l'après-midi, à la résidence de feue Mme James, et pour le compte de sa succession, à McDonough, en cette paroisse, rive droite du fleuve, rue Adams, entre les rues Jackson et du Marché, les objets mobiliers suivants, savoir:

Un bois de lit, matelas, oreillers, moustiquaire &c.

Un canapé, matelas &c.; Un lot de chaises, une vieille table.

Une vitrine contenant aiguilles fil, agraffes et divers autres articles.

Un armoire en acajou; une table.

Huit paires de pistolets.

Six do do.

Une boîte contenant divers bijoux.

Un lot cuillers en argent plaqué.

Une timbale en argent; un lot de linge de corps; une petite montre en or.

Trois cabuignes; un lot de poudre, balles, capsules &c.

Un lot de haches, étau, table &c.; une baignoire.

Un vieux bois de lit; une petite armoire; un lot faïence &c. &c.

Une cheminée en fonte, et un lot de batterie de cuisine.

Conditions—comptant.

31 juil

VENTES A L'ENCAN.

Propriété de valeur, faubourg Tremé.

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu samedi 14 août, à la Bourse de Cité rue St Louis.

Une maison et lot, rue des Marais, entre les rues St Louis et Conti, Nos 67 et 69. Le lot mesure 43 pieds 10 pouces de face à la rue des Marais sur 63 pieds 11 pouces de profondeur. La façade de la maison est de 30 pieds 4 pouces, avec une galerie derrière de 6 pieds de largeur.

Cette maison est double, et contient 4 jolis appartements au rez de chaussée et 2 à l'étage supérieur, avec de jolie grates aux deux appartements de devant. Le rez de chaussée est assis sur de très fortes poutres en cèdre; il y a trois entrées, deux petits porches et une grande soutenue par des poteaux en cèdre.

La cuisine est haute et contient 4 appartements à feu, elle est presque finie. On offre de prendre cette propriété à loyer à raison de $45 par mois, lorsqu'elle sera terminée.

Conditions: 1/4 comptant, la balance $800 payable le 20 juin 1848, et le reste à 4 et 8 mois en billets endossés, portant hypothèque et 8 0/0 d'intérêt comme clause pénale. La police d'assurance sera transférée à l'acheteur.

Deux lots de terre compris entre les rues St Louis, Prieur, Carondelet et Toulouse, désignés par les Nos 1 et 2, suivant un plan qui sera exposé au moment de la vente, mesurant chacun 33 pieds 9 pouces 3 lignes 1/2 de face, sur environ 132 pieds et 3/4 pieds 5 pouces sur la ligne du fond.

Conditions: Moitié comptant et moitié à six mois avec endosseur 11aout

Aux Commerçants et aux Capitalistes.

Propriétés en Magasins, de valeur

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

ENCANTEURS.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 14 août, à midi, à l'Arcade de Banks,

TOUTE CETTE PROPRIETE, située dans l'îlet borné par les rues Magasins, Foucher, Poydras et Lafayette, étant les lots numéros 8, 9, 10, 11, sur un plan tiré par Jos. Pilié, voyer, en date du 22 mars 1840, et déposé au pied après en cette, comme suit: Les lots Nos. 8 et 9, chacun 22 pieds 2 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, les deux autres, mesurant chacun 21 pieds 5 pouces et 8 pouces 7 pouces 7 lignes de face, à la rue Foucher, par la profondeur chacun 21 pieds 6 pouces 3 lignes 1/2 de l'autre côté. Le lot No. 11 a 21 pieds 8 pouces sur 3 lignes sur la ligne du lot No. 10.

TOUT SERA VENDU EN BLOC. Cette propriété est dans le centre du commerce de la Seconde Municipalité.

Conditions:—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seraient pas payés à maturité porteront intérêt de huit pour cent par an, de la date du jour de la vente.

L'acte de vente pardevant J. R. Beard, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 4 aout—10

Succession de Ste-Louis Guinault.

PAR S. GUINAULT.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 juillet 1847, il sera vendu le samedi, 14 août 1847, à deux heures P. M. rue St-Philippe, entre Bourgogne et Dauphine, pour le compte de la succession:

Les effets mobiliers ci-après decrits, savoir:

22 tableaux, un bureau en acajou, 1 poële et ses tuyaux.

1 bois de lit, matelas, moustiquaire et couverture,

1 fusil, un lot de faïence et verreries,

3 cornes à poudre, carnassière, 1 vieux miroir,

1 lot de linge de corps, un petit lot bijoux,

1 petite malle, un lit à sangle.

Conditions: comptant. 2 aout—3

PAR STE-CROIX GUINAULT

Succession d'Angélique Elise Huard, épouse de Pierre Edward James.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 juillet 1847,

Il sera vendu le mercredi 1er septembre 1847 à midi précise, à la Bourse de Cité, rue St Louis, les propriétés ci-après décrites et esclaves appartenant à la succession de feue Mme James, savoir:

IRMA, négresse, âgée d'environ 42 ans, un peu cuisinière, et bonne domestique, sujet fidèle.

MARGUERITE, mulâtresse, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse, et sachant faire un peu de couture, avec son fils [illegible], négrillon d'environ 6 ans.

MARIE, griffonne âgée d'environ 11 ans, une domestique.

Un lot de terre situé à McDonough, en cette paroisse, rive droite du fleuve, vis-à-vis la ville, désigné sous le No 2, du îlet 11, compris entre les rues Adams, Jackson, Jefferson et du Marché, ayant ledit lot de terre 36 pieds de face à la rue Adams, sur 120 pieds de profondeur; ensemble deux maisons en bois dont une a balcon faisant face à la rue Adams. Dans cette maison, il existe un jeu de Ten Pin Alley; dans l'autre, il se trouve une division en bois pour un tir au pistolet et carabine, plaque en fonte, &c. &c.; aussi autres bâtimens servant de cuisine et chambres à domestiques dans le fond. Le tout en bois.

Conditions—Pour les esclaves comptant.

Pour le lot de terre et les édifices, moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du tuteur et administrateur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt au taux de huit pour cent l'an en cas de non-paiement du billet à son échéance jusqu'au paiement définitif.

Les actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 31 juil

EN débarquement du navire Seven, venant de Bordeaux:

26 barriques vin rouge, St-Estèphe Médoc;

27 barils vin blanc, Haut-Sauterne;

9 do do do 1841;

107 caisses do do

58 caisses vin rouge, St-Julien Médoc;

20 " do do;

10 demi-pipes Eau-de-Vie, J. J. Dupuy, 4e preuve;

20 quarts do do do;

5 barriques do do do

1 balle bouchons fin 1/2 longs;

35,000 do do pointus.

A vendre par B. TALAMON,

19juil 182, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la Seven, venant de Bordeaux:

145 barriques vin rouge, 1030 caisses do,

132 demi-barriques et barils vin blanc,

10 quarts de pipe cognac Castillon.

G. M. LUCAS,

24 juil—15f 30, Bienville

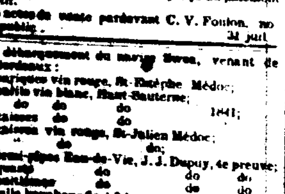

DRAYS, ROUES, &c.—22 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; 2 wagons à quatre chevaux; le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Allegheny, à vendre par

EMERSON, TOURNÉ & Co, 158, rue Tchoupitoulas.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manoeuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J.-B.-CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur [illegible] les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, [illegible] de navires et de steamboats, [illegible] et les [illegible] [illegible] constamment des [illegible]

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit [illegible] sur la Levée, [illegible]

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. [illegible] ouvriers charpentiers, [illegible] ainsi que des ouvriers [illegible]

[illegible] de location [illegible]

[illegible] 1 an.

[illegible] marque de [illegible]

[illegible] VERITABLE.

[illegible] importation directe par la barque [illegible], à vendre par J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

[illegible]

EAU DE VIE—[illegible] quartauts eau de vie [illegible], à vendre en débarquement de la Laure, par B TALAMON, 182 rue Royale

EN débarquement de la Laure, de Bordeaux, 40 barriques vin rouge ordinaire; 22 barils vin blanc, à vendre par B TALAMON, 182 rue Royale

24 juin

[illegible] vin blanc Haut Barsac et Sau[illegible]

[illegible] ordinaire, [illegible]

[illegible] à vendre en magasin par B TALAMON, 182 rue Royale

24 juil

[illegible]

[illegible] Le nouveau bateau à vapeur [illegible], capitaine Johnston, [illegible] jeudi, 19 du courant, pour [illegible], et le [illegible] 26 courant, pour les Opelousas. Ce bateau est entièrement neuf, a été construit expressément pour ces voyages, tire peu d'eau et marche bien. Les jours de départs réguliers pour [illegible], [illegible] seront les lundis pour les Opelousas, et les jeudis pour St-Martin, à dix heures du matin, du Village Indien. MM. Bissell & Schlatre se tiendront prêts à transporter sur des voitures les passagers ainsi que le fret jusqu'au bateau, sous le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à

J M JOHNSTON, No. 60 Vieille Levée

ou à BISSEL & SCHLATRE,

4 aout—3m à Plaquemines

ARRANGEMENT D'ETE.

Le bateau à vapeur BLAKE, capt J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanche et mercredi, à 8 heures A. M., et du Bayou Sara tous les lundi et vendredi, à 10 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à Beard & Lasbay ou à Gerard & Fabrice. 28 juin

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Bayou Sarah et la Côte.—Le vapeur CORA, capt J. Hopper, partira de la Nlle-Orléans, tous les dimanche et mercredi, à 9 heures A. M., pour les ports ci-dessus, et partira du Bayou Sarah pour la Nouvelle Orléans, tous les lundi et jeudi après l'arrivée des chars à vapeur.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au débarcadère des paquebots du Bayou Sara, ou à

2juin—3m J. M. CREARY, 3 Tchoupitoulas.

POUR LA BALIZE, Fort Jackson, et tous les points intermédiaires.

—Le vapeur neuf COURRIER, capt. St Martin, partira de la Nouvelle Orléans pour la Balize, tous les samedis matin, à 9 heures précises, et de la Balise pour la Nouvelle Orléans, tous les lundis matin, à 9 heures, arrivant en ville le mardi soir suivant.

Le Courrier a été acheté expressément pour ces voyages. MM. les habitans peuvent être assurés qu'il naviguera toute l'année.

Pour plus de renseignements, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co,

13mai 70, Vaille Levée.

POUR PENSACOLE—La goëlette fine voilière MARTHA ELIZABETH, cap Elderkin, partira pour le susdit port, lundi prochain, 9 août. Pour fret ou passage, s'adresser à L DELETRA,

29 juil Enc. Douane et Clinton, au 1er

A AFFRETER—le joli brick SILENZIO, cap. J. B. Poggio, pour Gênes.

29 juil D. LANATA

POUR LA HAVANE—Jeudi 12 courant—Le brick SALVADORA, capitaine Block. Pour fret de 300 barils ou pour passage, s'adresser à W H SIMMONS,

10 aout 44 Poydras

POUR LA HAVANE—Le brick P. SOULE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 barils ou pour passage, s'adresser à W H SIMMONS, 44, Poydras

ou à TROISGROS & LAMPRE, 26, V-Levée

10 aout.

POUR BOSTON.—Le navire fin voilier SOPHIA WALKER, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à

31juil L. H. GALE, 93, Commune

POUR NEW-YORK.—Le navire LOUISVILLE, capitaine M. Hunt, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN O. WOODRUFF & Co,

12 aout 93, Magasins

POUR NEW YORK.—Le navire paquebot CLIFTON, capt. Ingersoll, a besoin de 150 boucauts de tabac pour compléter son chargement, et partira sous peu de jours. Pour fret, s'adresser à bord entre les deux marchés de la première municipalité, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co,

5aout 93, Magasins

POUR NEW-YORK.—Le navire de la ligne de l'Union AUBURN, capt. Kent, ayant une partie de son chargement, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, les aménagements étant confortables, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

J W STANTON & Co,

23 juil Enc. Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK.—La barque PRUDENT, capitaine D. Daris, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché au poisson, ou à

J W STANTON & Co,

12 juil Encoig. Magasins et Lafayette

POUR CADIX—Le navire fin marcheur ELIZABETH BRUCE, capt. Day, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L H GALE,

31juil 93, Commune

POUR VIGO et CORUNNA—Le navire fin voilier FLORENCE, capt Paulsen, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de la presse à coton d'Orléans, ou à

J W STANTON & Co,

23 juil Enc. Magasins et Lafayette

POUR ANVERS.—La barque fine marcheuse EMPIRE, capt. Eaton, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage, s'adresser à L. HAGALE,

24 juil 93, Commune

POUR BORDEAUX.—La barque SUWARROW, capt. Montgomery, partira sous peu. Pour fret léger ou pour passage, s'adresser à L H GALE,

[illegible] 93 Commune

POUR BORDEAUX.—(Passage seulement)—La barque fine voilière APOLLO, capt. Clase, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à L H GALE,

3 aout 93 Commune

POUR BORDEAUX—Le navire fine voilière CARDINAL DE CHEVERUS, capt. Poissonier, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

W F VREDENBURG & Co,

22 juil—6 20 Vieille Levée

POUR LE HAVRE.—Le navire AURELIUS, capt. Crocker, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,

28 juil 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire AFIA, capt Winslow, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou encombrement de farine, et pour passage, s'adresser à

21 juil L H GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire MIDDLESEX, capitaine Elliott, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JENKINS & TIGLER,

20 juil 95 rue Commune

POUR MARSEILLE—La brick GANGES, capitaine Farnworth, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine, à bord ou à JENKINS & TIGLER,

16 juil 95, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe, VIOLA, capitaine Jameson, partira sous peu. Pour fret de 150 boucauts tabac, s'adresser à L. H GALE,

3 aout 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe, BIRKINHEAD, capitaine Timmins, recevra un fret de 200 boucauts et des passagers, s'adresser à L H GALE,

3 aout 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin marcheur CALLENDER, capt. Nason, partira sous peu. Pour fret de 1,000 barils farine ou 2 à 300 balles coton, ou pour passage, s'adresser à

2aout LEVI H. GALE,

93, Commune

POUR LIVERPOOL.—La barque WESSAUCMCON, capt. Robinson, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER

29juil

POUR LIVERPOOL et ST.-PETERSBOURG, [illegible] partira sous peu. Pour fret de 300 balles [illegible] passage, s'adresser à [illegible]

9juil

POUR LIVERPOOL.—Le navire MARCIA CLEAVES, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage [illegible] à bord, ou à JENKINS & TIGLER,

24juil 95, Commune

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire TIMOLEON, capitaine Dryer, partira sous très peu de jours. S'adresser à L H GALE, 93 Commune

22 juin

Avis aux habitans et aux négocians.

LES soussignés ayant beaucoup de goélettes et de bateaux à vapeur, à leur disposition, offrant leur service pour transporter à la côte ou de la côte, des sucres, des mélasses, &c. &c.—Les négociants qui ont des chaudières à sucre, des machines, des briques, du bois ou toute autre articles à expédier le long de la côte trouveront très avantageux de s'adresser au No. 71, Vieille Levée.

Sur les bateaux des soussignés les assurances sont effectuées au taux le plus bas.

Pour plus d'informations, s'adresser à

A. LAROSE & Co,

24juil Successeur de James Larose, 71, V.-Levée

DEPOT DES MEDICAMENTS DE F. V. RASPAIL.

UN Dépôt des médicaments de M. F. V. RASPAIL a été établi chez le soussigné, où les médicaments suivants seront vendus aux prix indiqués:

Eau Sédative, une grande bouteille,	50 cts
Pommade camphrée,	25
Vinaigre,	25
Sirop de chicorée,	50
Huile camphrée,	50
Sirop de-gomme,	25
Sirop d'ipeca.	40
Pillules d'aloès (la boîte),	50
Poudre de camphre (la boîte),	25
Grumeaux de camphre (la boîte),	25
Bougies camphrées,	25
Eau de goudron, une grande bouteille	50
Goudron pur,	50
Alcohol camphré,	50
Bains sédatifs, &c. &c.	50

Vve. [illegible], 149, rue de Chartres.

On peut se procurer le Manuel Annuaire de Raspail, ainsi que le grand ouvrage de Raspail Histoire de la médicament de la santé, 2 volumes. Cigarettes de camphre. Cigarettes de Belladone. 27 juil

G. W. DUNBAR,

MARCHAND EN GROS

DE BOTTES ET DE SOULIERS,

NO. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.

☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 3 doc

5 demi-pièces Eau-de-vie forte preuve (84e).

6 quarts do do do

En débarquement du Cardinal de Cheverus, à vendre par J & J TARDOS,

21juil 15 Conti

MAGLORY—30 quarts et 20 demi pipes dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,

21juil 15 Conti

Bureau pour la vente de propriétés

M. MOELLHAUSEN,

Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le coutage de la place seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désireront vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il sera fait leur sera promptement répondu, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne renonce à conclure la transaction.

P. LONGOS, rue Royale, No. 1[illegible], [illegible]

[illegible]

Un grand assortiment de [illegible]

[illegible]